AMO aménagement des plages du littoral antibois

DEMANDE DE CONCESSION

3 - Charte architecturale et paysagère

05/05/2021

INGENIEUR CONSEIL E.PISSARELLO EXPERTISE

AEI ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME PATRIMOINE

ITINÉRAIRES AVOCATS CADOZ LACROIX REYVERNE

actipublic

ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME

8, RUE JEAN BAPTISTE CLÉMENT
93310 LE PRÉ SAINT GERVAIS
01.48.95.48.25 01.48.95.47.04
@ aeiagence@orange.fr
@ www.aeiagence.com

MISSION D'ÉTUDE GLOBALE D'ASSISTANCE, D'ANIMATION ET DE PILOTAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DES PLAGES DU LITTORAL

Charte architecturale - Prescriptions sur les concessions

11/2020

MANDATAIRE: ICE PISSARELLO
839 Chemin du Peymont
06610 La Gaude

VILLE D'ANTIBE - JUAN LES PINS

I. Concessions sous-ouvrages _ Principes de mise en oeuvre

_ Façade :

- Les exploitations sous ouvrage à la Pinède à Juan-les-Pins devront s'inscrire parfaitement dans la continuité de l'architecture du grand mur.
- Les façades seront entièrement vitrées et devront être en recul par rapport au nu extérieur du mur.
- Elles pourront se fermer à l'aide de volets battants. Une fois rabbattus, les volets devront être entièrement compris dans l'épaisseur du retrait de la concession par rapport au nu extérieur du mur.
- Une distance minimale de 1 m devra être assurée entre l'encadrement de la façade et les limites du mur.
- Structures d'ombrage légères et démontables en toiles tendues non accolées à la maçonnerie du mur. Leur emprise sera limiter en longueur et en hauteur afin de ne pas perturber la lisibilité de l'ouvrage.

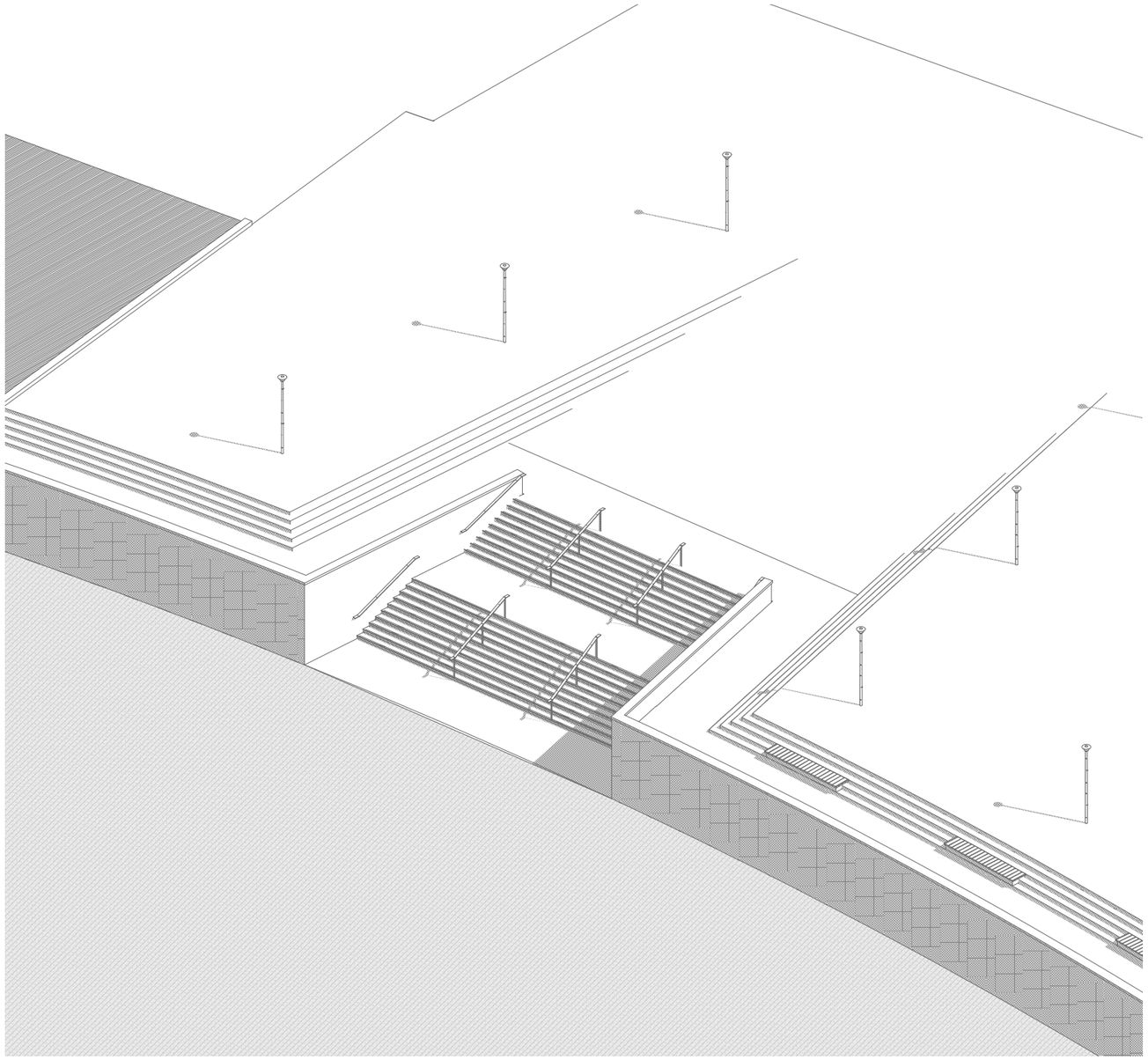

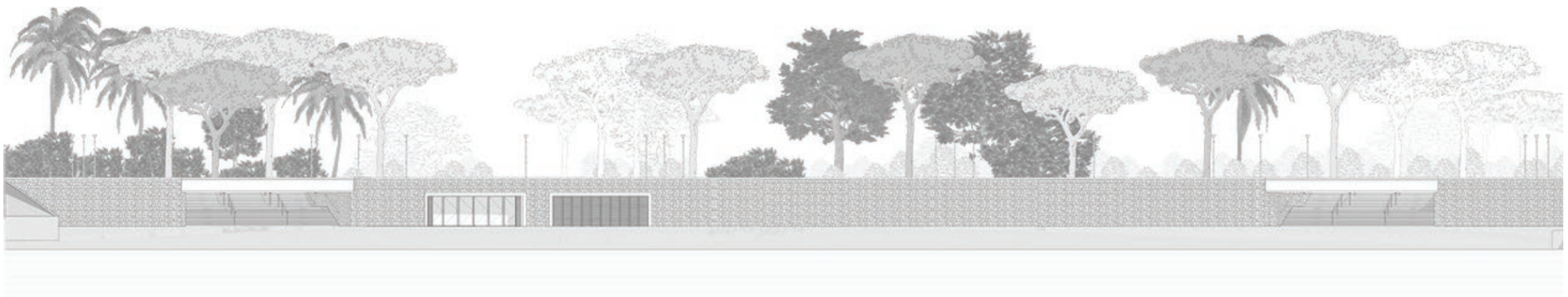

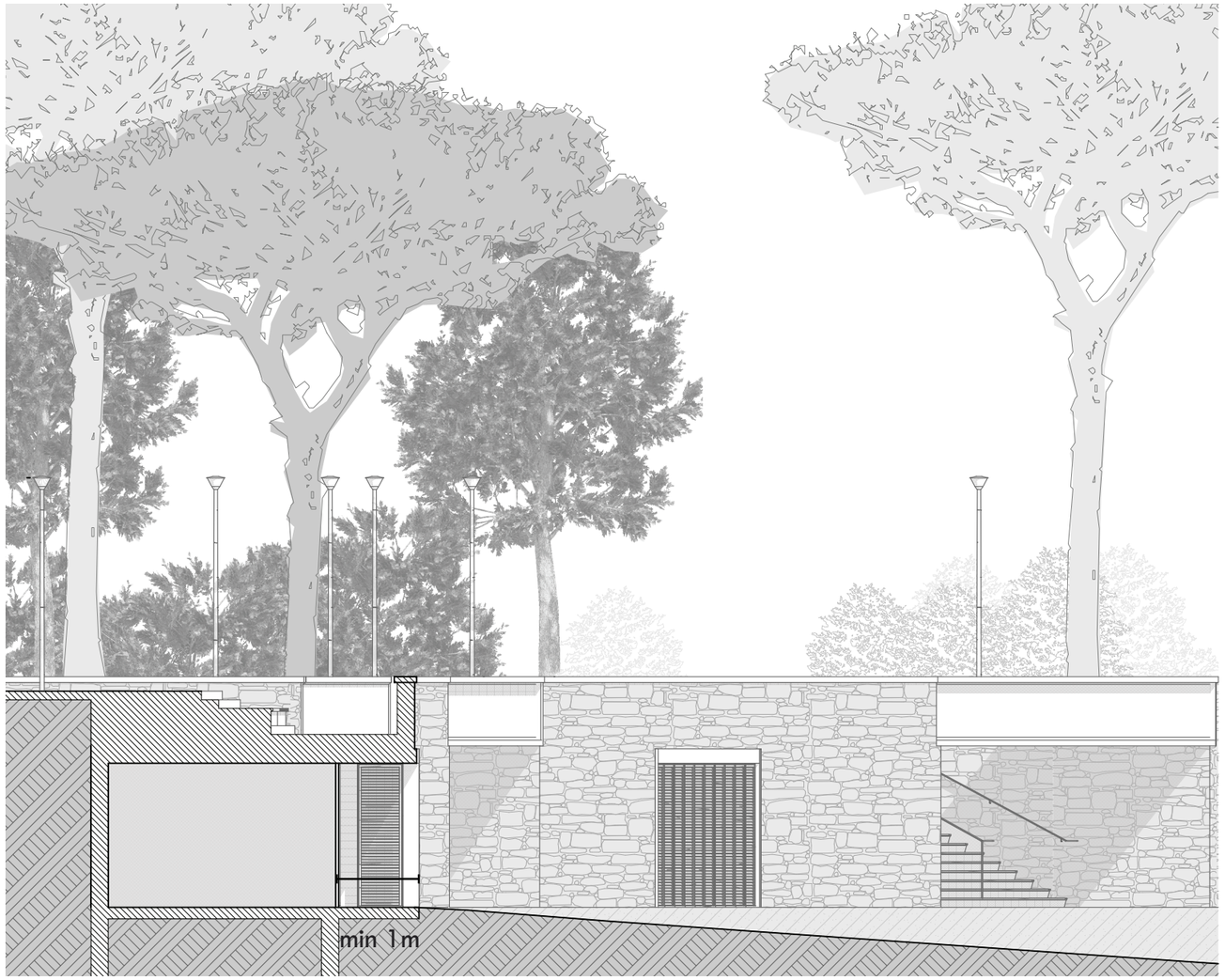
min 1m

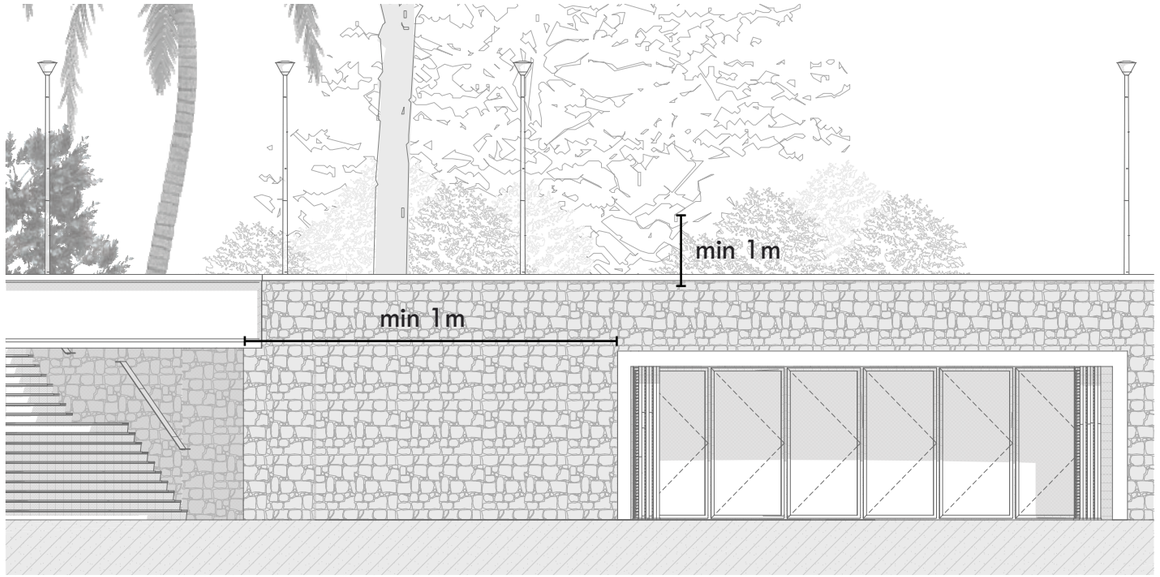
min 1m
min 1m

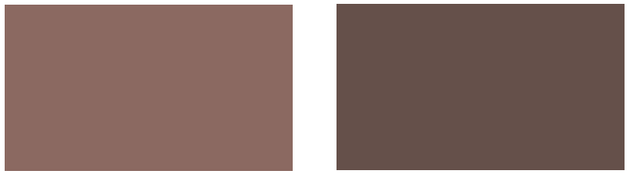

_ Structures métalliques primaires, garde-corps et menuiseries :

- Tonalités dans les bruns (RAL 8002, RAL 8028, RAL 8017)
- Acier auto-patinable (Corten ou équivalent)

_ Structures secondaires, éléments de mise en valeur :

- Tonalités claires, gris chaud et taupe (RAl 9001, RAL 7044, RAL 7047, RAL 9016, RAL 9018)

_ Façade et bardages :

- Les façades intégrées dans les murs en pierre devront reprendre le traitement.

_ Planchers :

- Dalles sur plot, revêtement bois

_ Façade et bardages :

- Bois, tonalités claires proches du chêne
- Tonalités plus vives en fonction du projet architectural

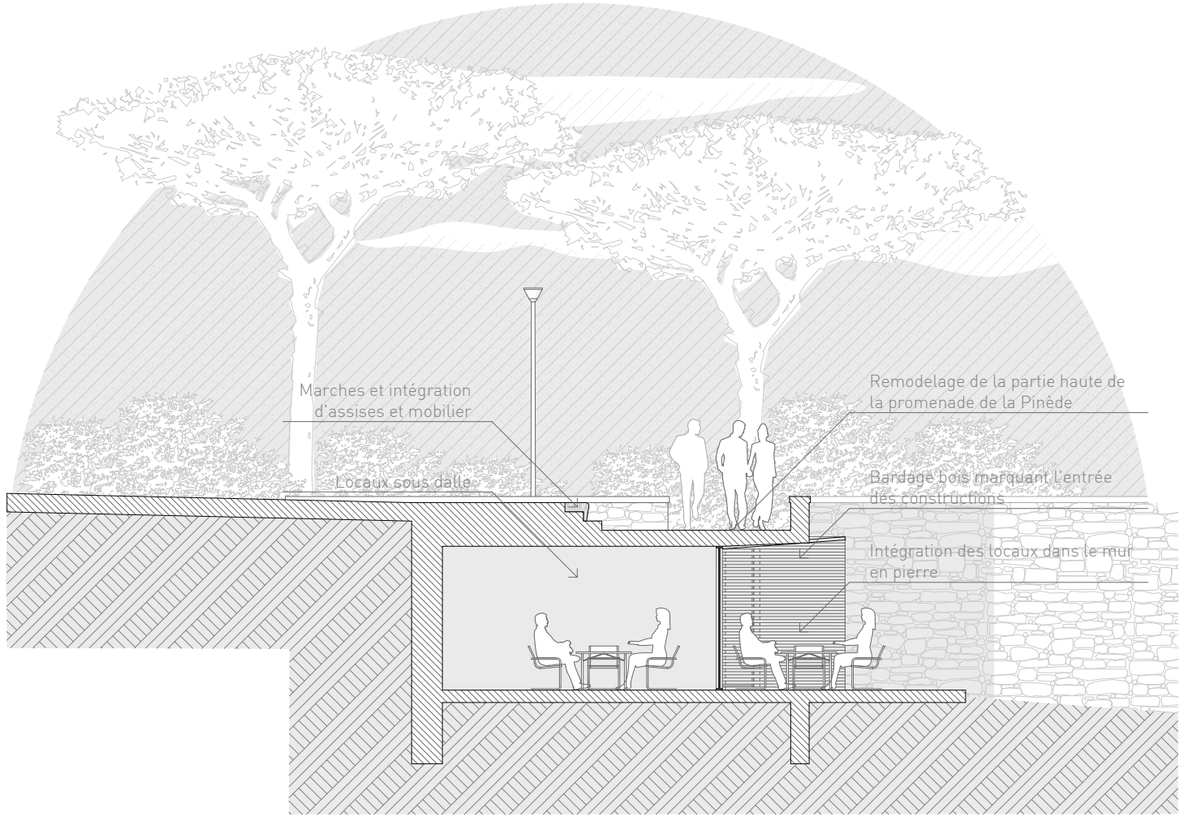

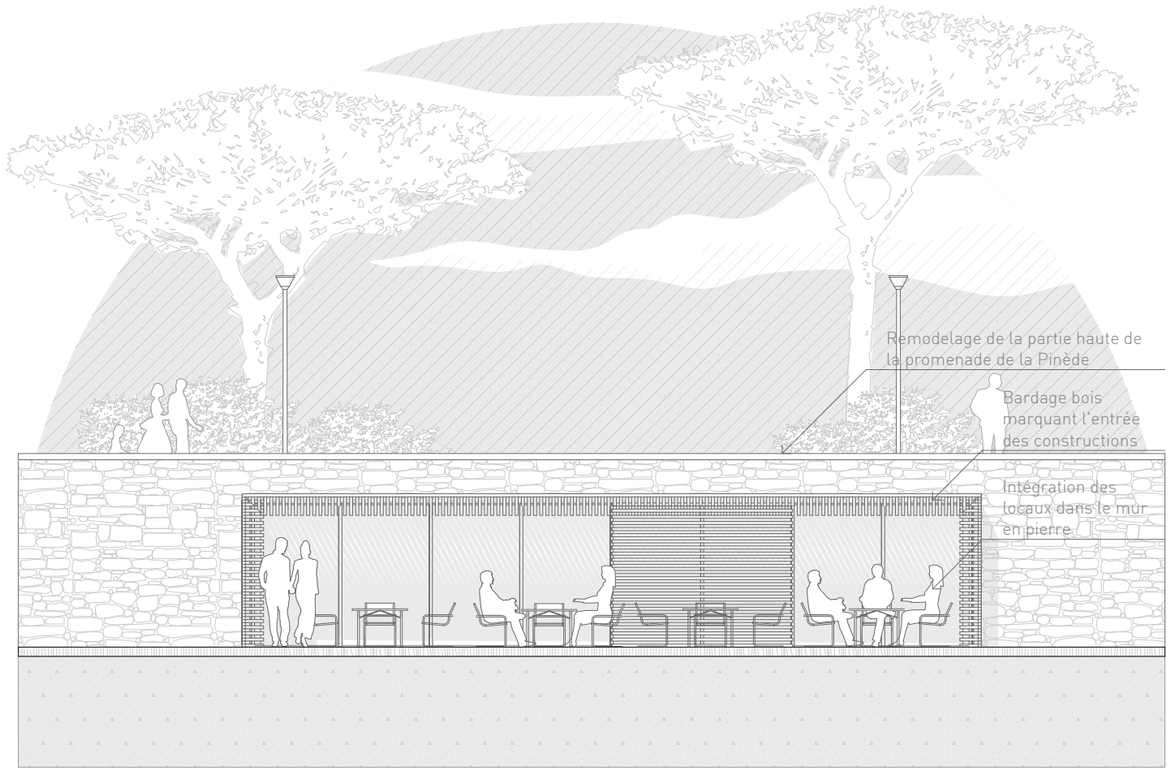

II. Concessions sous-ouvrages _ Mobilier escamotables

1. Auvent - Clairevoie bois suspendus

_ Matériaux :

- Structure acier
- Remplissage clairevoie en chêne massif

_ Dimensions :

- Longeur nécessaire pour la concession
- Largeur à définir précisément (entre 2 et 4m)

_ Principe de mise en oeuvre :

- Suspensions métalliques fichée sur façade

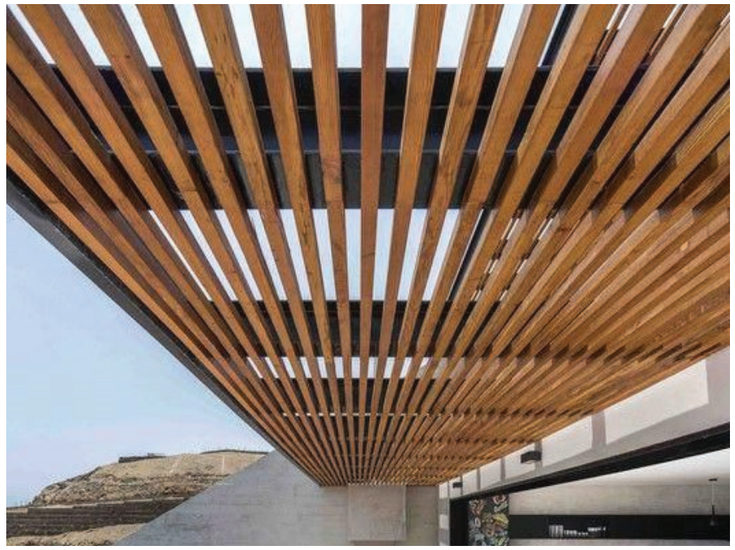

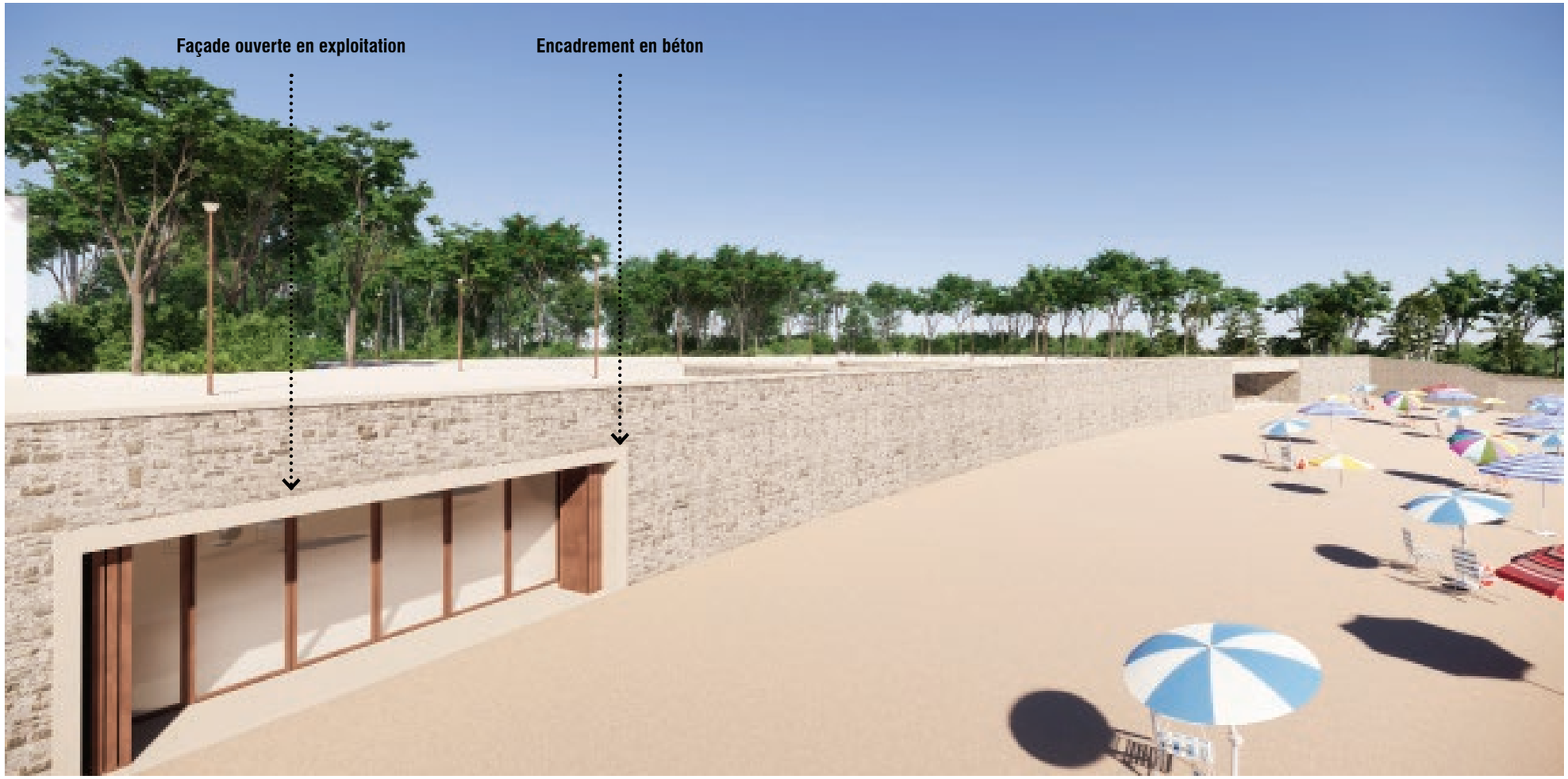
Façade ouverte en exploitation
Encadrement en béton

2. Toiles d'ombrage tendues

_ Matériaux :

- Toile en polyéthylène - imputrécible - bonne résistance aux UV
- Teinte moyennement foncé (gris/ taupe)

_ Dimensions :

- Voiles triangulaires et/ou rectangulaires selon configuration de la concession

_ Principe de mise en oeuvre :

- Fixation sur poteau section ronde et/ou sur platine murale selon configuration de la concession
- Poteaux et platines en acier thermolaqué teinte claire
- Tension des voiles par câble inox sur accastillage inox

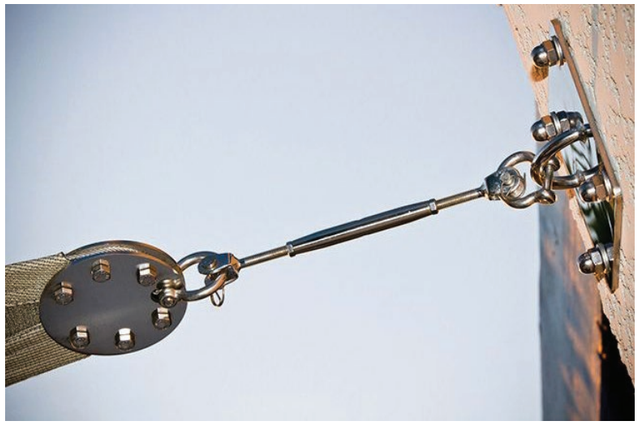

3. Terrasse en platelage bois

_ Matériaux :

- Structure et plancher en chêne massif
- Lames de large section : environ 20cm
- Rainurage antidérapant

_ Dimensions:

- Longeur nécessaire pour la concession
- Largeur irrégulière (cf dessin de principe ci-contre) à adapter aux concessions

_ Principe de mise en oeuvre :

- Mise en oeuvre du platelage sur plots PVC
- Pose des plots sur dallettes de répartition (type dallette gravillonnées 50x50cm)

_ Façade :

- Les exploitations sous ouvrage à la Garoupe devront s'inscrire parfaitement dans la continuité de l'architecture du mur et des aménagements urbains d'accès à la plage.
- Les façades seront entièrement vitrées et devront être alignées sur le nu extérieur du mur de soutènement. Des bardages à clairevoie pourront être intégrés sur 1/4 de la façade pour assurer un peu d'occultation et d'intimité pour les locaux.
- Une terrasse filante sur dalle sur plot, amovible, sera placée devant les façades vitrées des concessions. Sa largeur sera alignée sur l'arrivée des escaliers.
- Les exploitations pourront se fermer à l'aide de volets battants. Une fois rabbattus, les volets devront être entièrement compris dans la largeur de la terrasse.
- Des ombrages en bardage bois à claire-voie devront être intégrés en façade dépassant le nu extérieur du mur, notamment en partie haute.

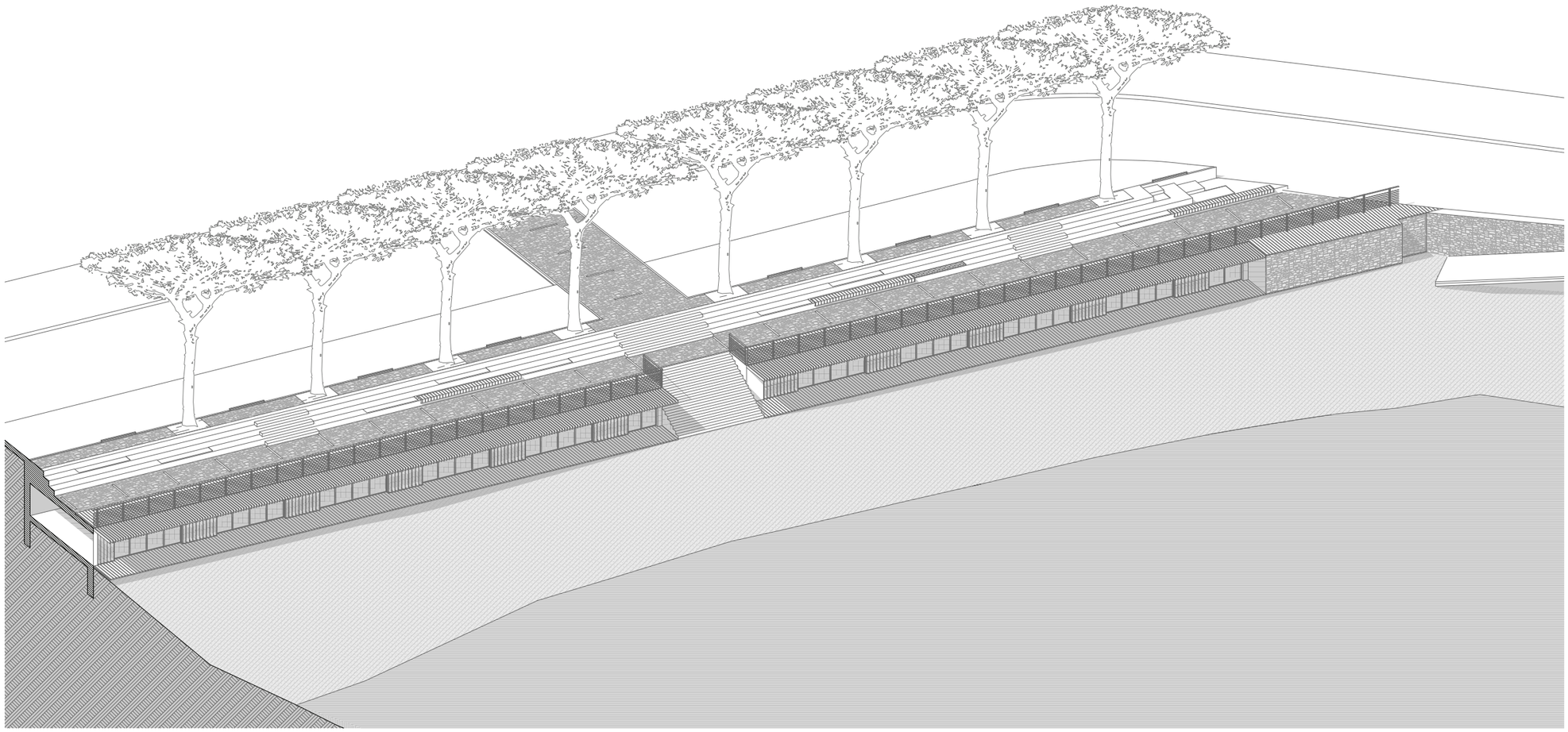

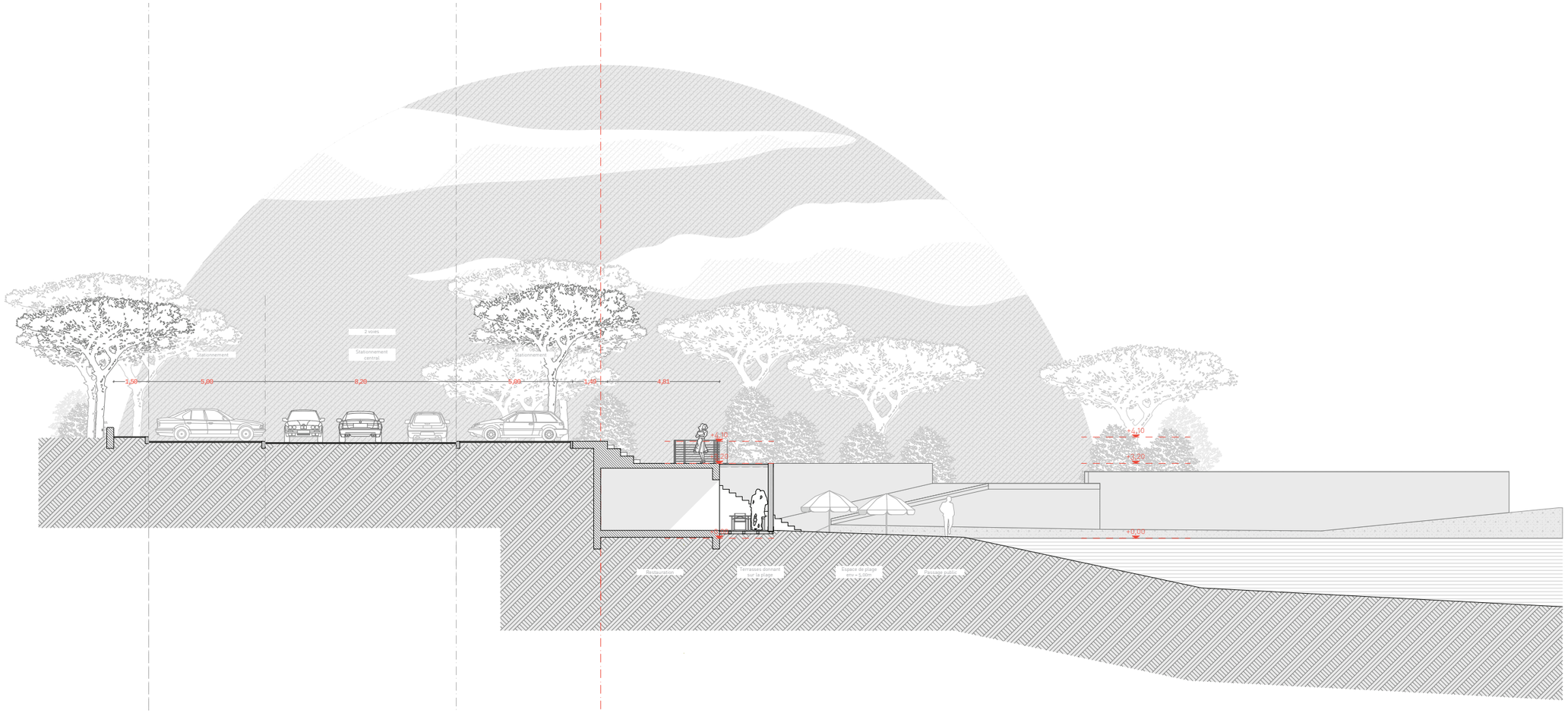
2 voies
Stationnement
Stationnement central
Stationnement
1,50
5,00
8,20
5,00
1,48
4,81
+4,10
+4,10
+3,20
+3,00
Terrasse
Terrasse en bitume sur la dalle
Espace de plage
Terrasse en bois

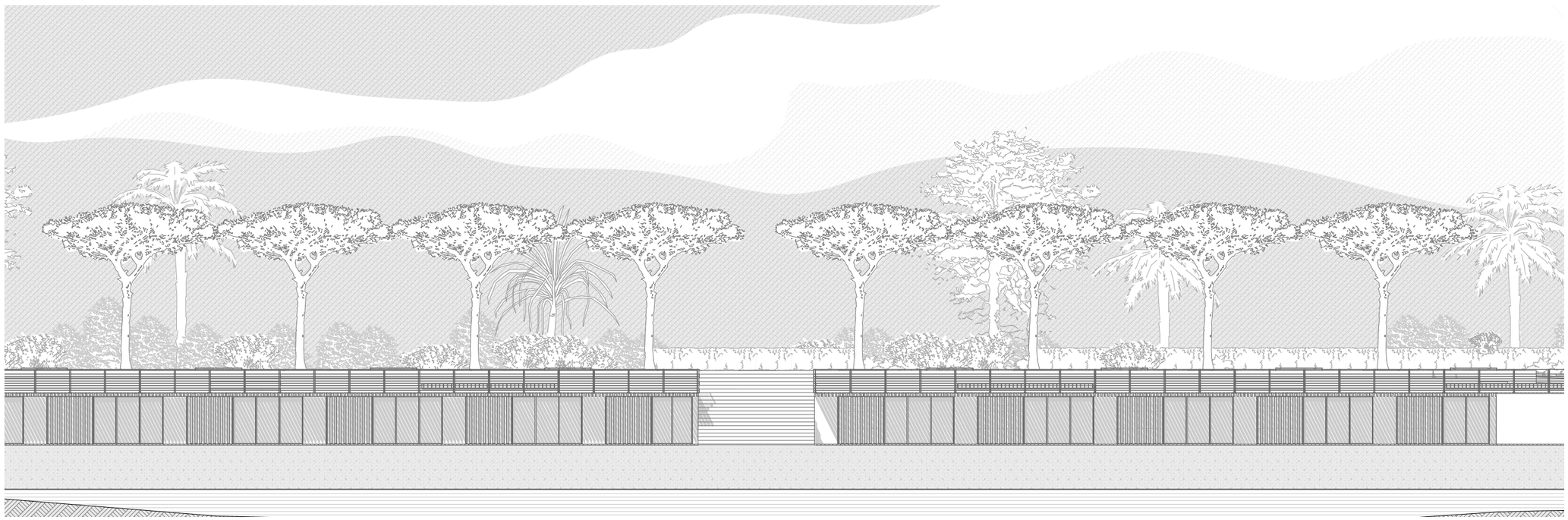

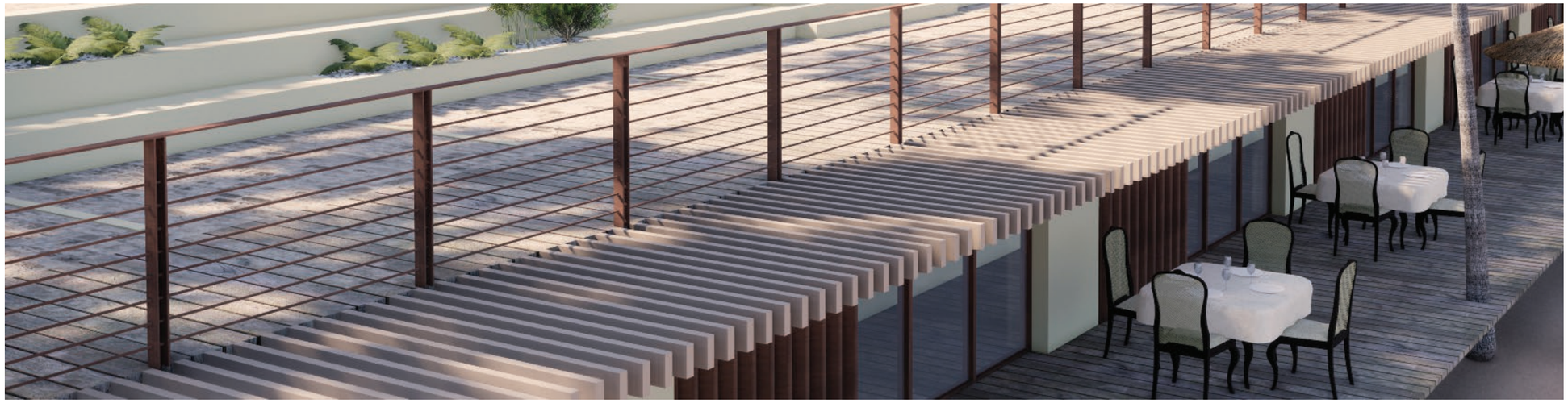

hello
LOCAL FOOD

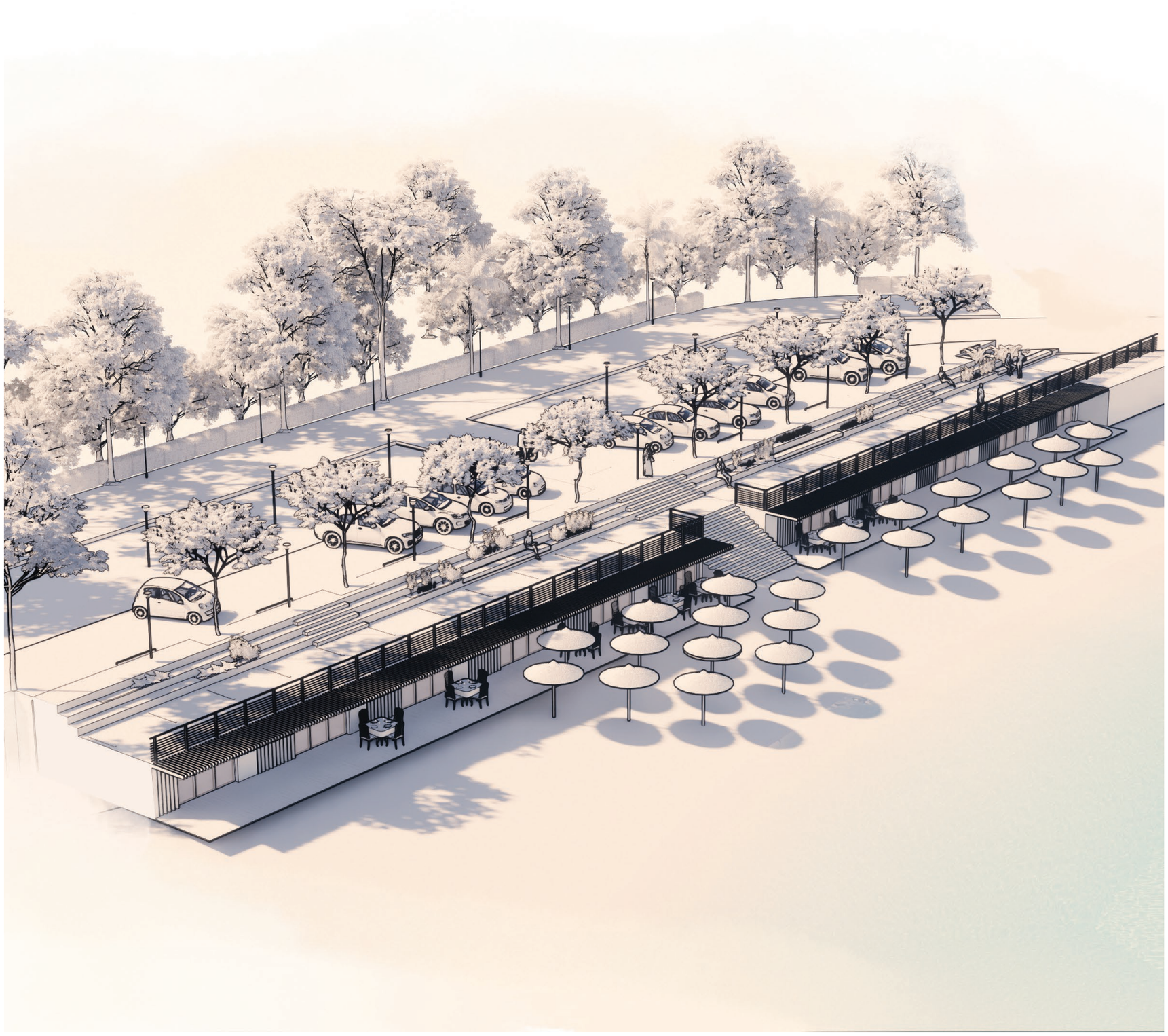

_ Structures métalliques primaires, garde-corps et menuiseries :

- Tonalités dans les bruns (RAL 8002, RAL 8028, RAL 8017)
- Acier auto-patinable (Corten ou équivalent)

_ Façaden encadrement des parties vitrées :

- Enduit couleur sable, tonalités claires

_ Continuité mur :

- Les façades intégrées dans les murs en pierre devront en reprendre le traitement.

_ Planchers :

- Dalles sur plot, revêtement bois

_ Bardages :

- Bois essence pin ou chêne, tonalités claires

1. Auvent - Clairevoie bois suspendus

_ Matériaux :

- Structure acier
- Remplissage clairevoie en chêne massif

_ Dimensions :

- Longeur nécessaire pour la concession
- Largeur à définir précisément (entre 2 et 4m)

_ Principe de mise en oeuvre :

- Suspensions métalliques fichée sur façade

2. Terrasse en platelage bois

_ Matériaux :

- Structure et plancher en chêne massif
- Lames de large section : environ 20cm
- Rainurage antidérapant

_ Dimensions:

- Longeur nécessaire pour la concession
- Largeur irrégulière (cf dessin de principe ci-contre) à adapter aux concessions

_ Principe de mise en oeuvre :

- Mise en oeuvre du platelage sur plots PVC
- Pose des plots sur dallettes de répartition (type dallette gravillonnées 50x50cm)

I. Kiosques _ Principe d'implantation

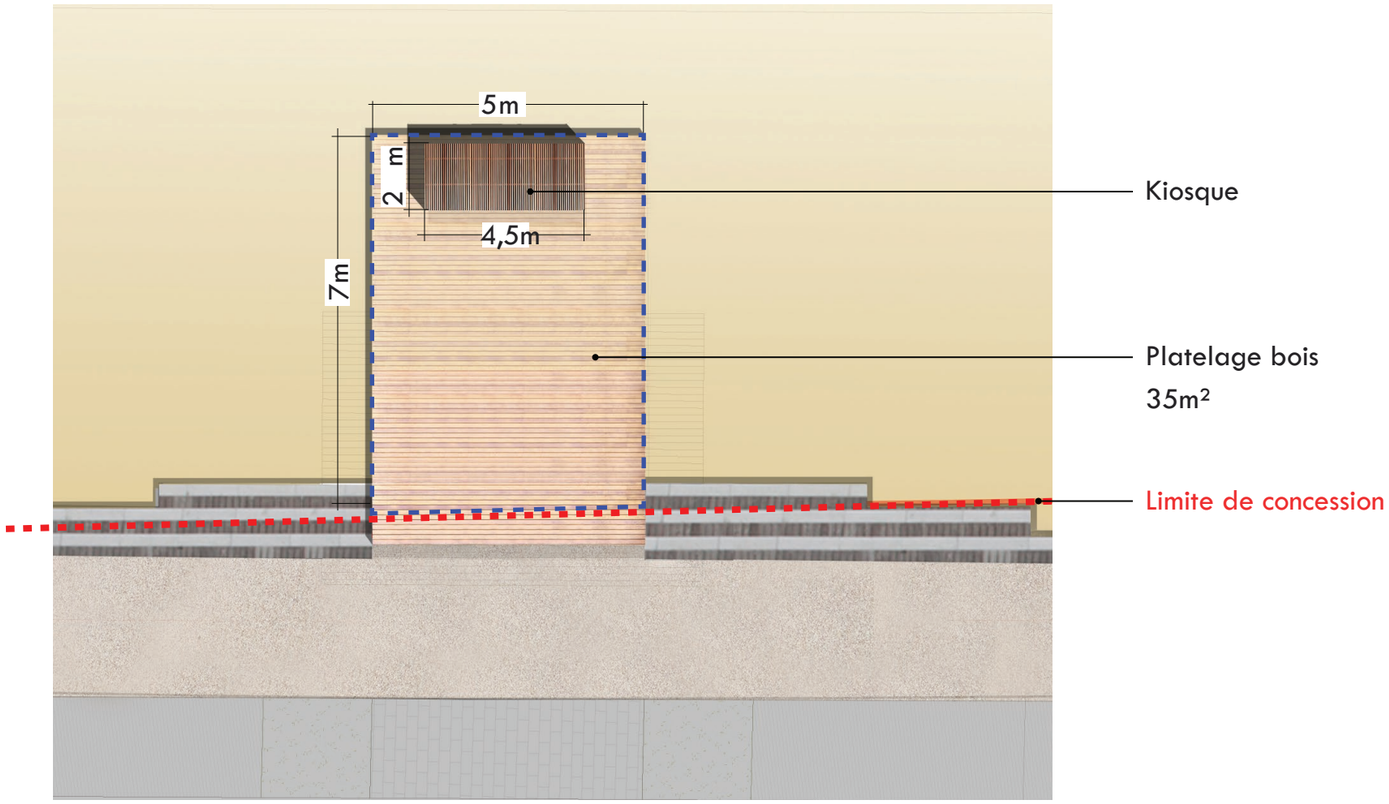

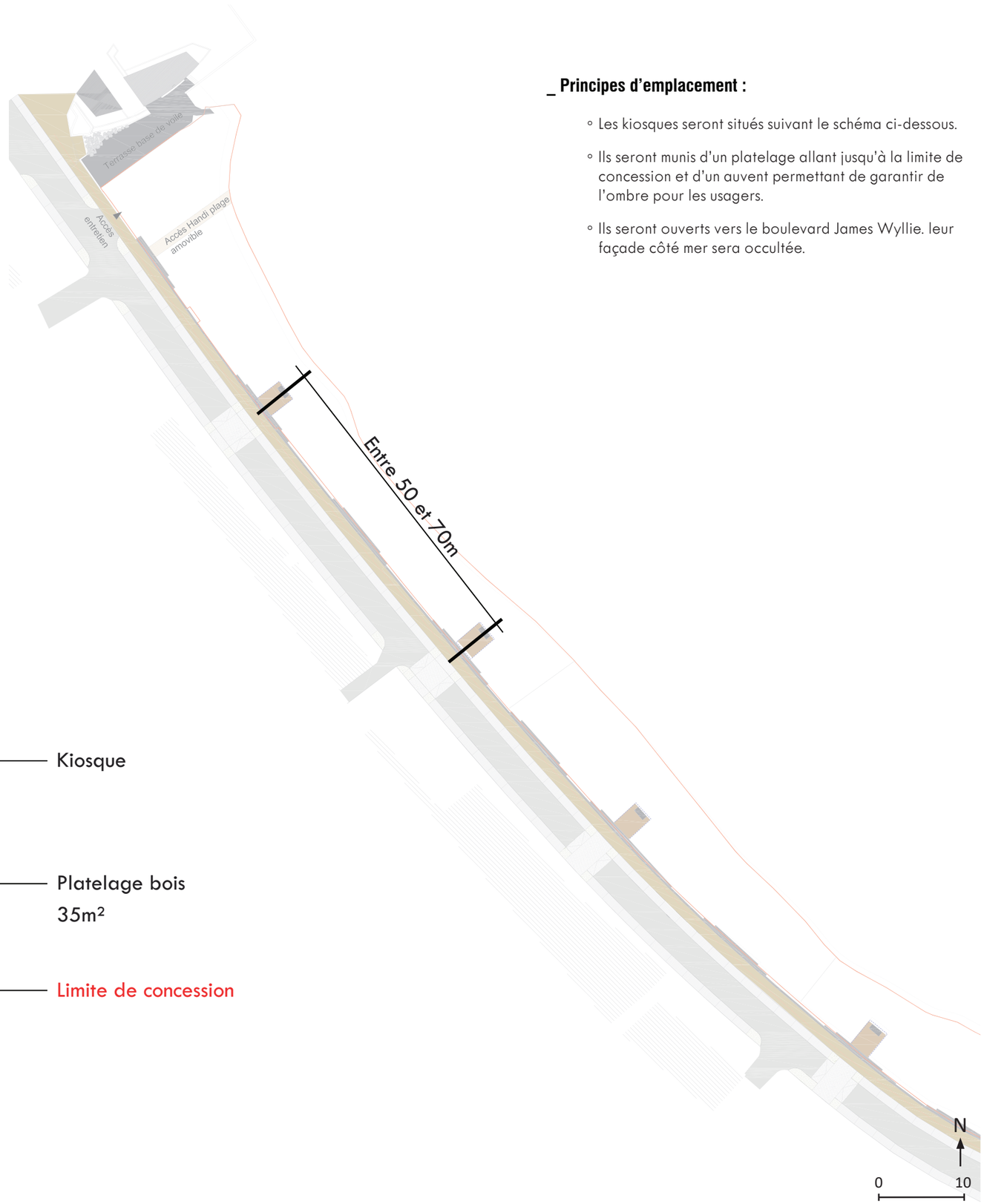

_ Principes d'emplacement :

- Les kiosques seront situés suivant le schéma ci-dessous.
- Ils seront munis d'un platelage allant jusqu'à la limite de concession et d'un auvent permettant de garantir de l'ombre pour les usagers.
- Ils seront ouverts vers le boulevard James Wyllie. leur façade côté mer sera occultée.

II. Principes de mise en oeuvre

_ Enveloppe :

- Le bardage bois en claire-voie sera mis en place de manière horizontale sur la façade côté plage. L'essence privilégiée sera le pin. Le bardage dépassera de part et d'autre l'emprise du kiosque et fera la largeur de la concession, garantissant un niveau d'ombrage et d'occultation pour le kiosque vis-à-vis de l'ensoleillement direct.
- La façade du kiosque côté plage, recouverte par le bardage à claire-voie, sera constituée par une parois pleine avec une épaisseur d'isolation suffisante pour garantir un confort thérmique suffisant. On privilégiera la construction bois.
- La façade côté rue et/ou espace public sera entièrement vitrée ou ouverte.
- Les façades latérales seront vitrées et positionnées en retrait de la toiture. Elles pourront être recouvertes par un bardage bois en claire-voie vertical (notamment pour assurer une protection vis-à-vis de l'ensoleillement de l'Est et de l'Ouest) si l'exploitation le nécessite.
- Pendant la fermeture et pour protéger les kiosques, les parties vitrées pourront être couvertes par des clotures ou volets en bardage bois en claire-voie.
- La toiture sera recouverte par le bardage à claire-voie également. Il faudra prévoir de laisser un espace suffisant entre le support du bardage et la toiture pour garantir l'écoulement des eaux. La descente des eaux pluviales devra être pleinement intégrée à l'architecture des kiosques. Aucune goutière ou descente ne devra être visible depuis l'espace public et pour les visiteurs.
- Les kiosques devront être pensés pour garantir une ventilation naturelle et des conditions te travail optimales.
- Les kiosques devront intégrer une bouche de ventilation basse située au dessous du niveau de la plateforme, et une ventilation haute.

III. Kiosques _ Matérialités

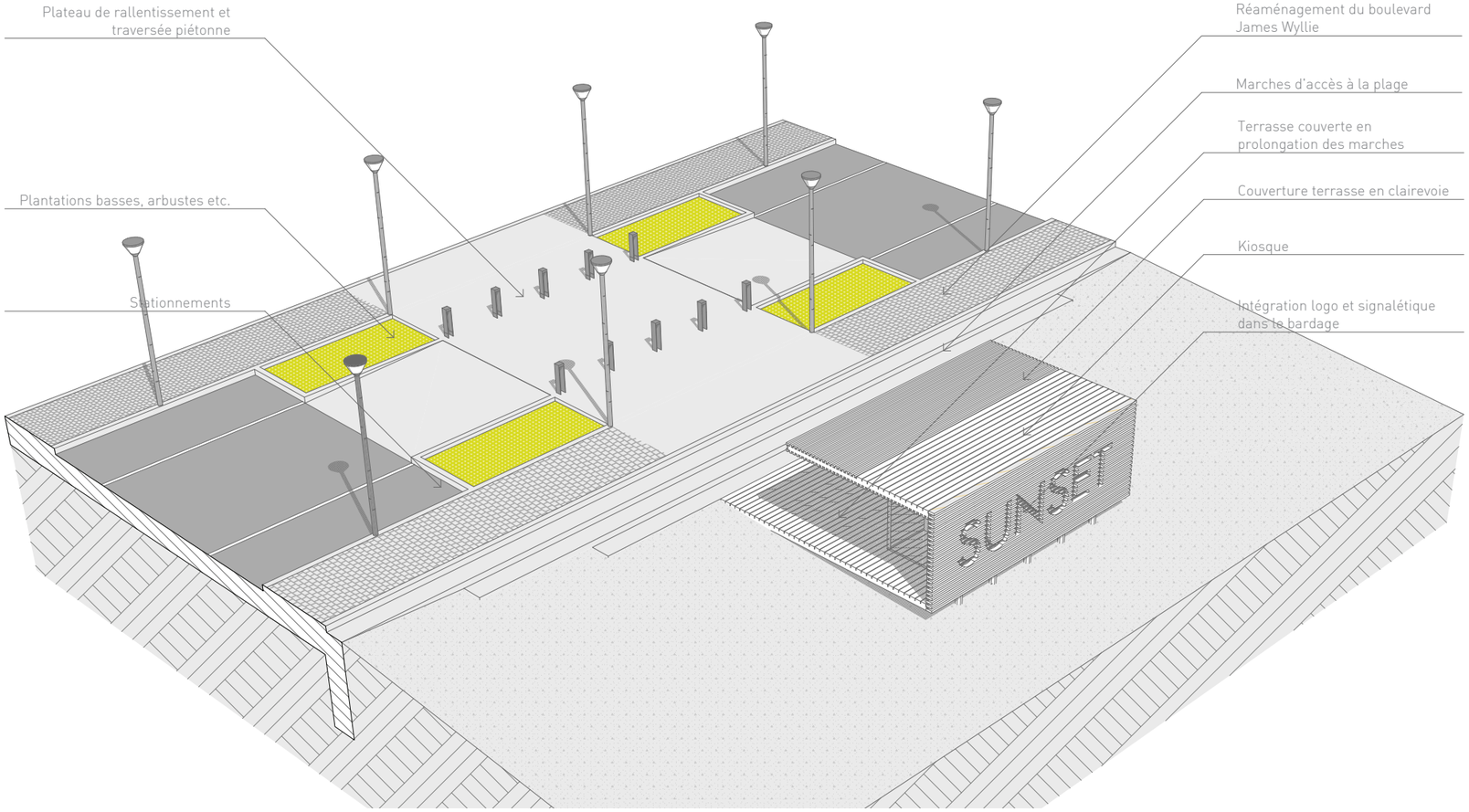

_ Principes de traitement :

- Les kiosques seront ouverts du côté opposé de la plage.
- Ils seront conçus en structure légère métallique et habillés en bardage bois claire-voie.
- Les façades ouvertes et latérales seront transparentes.
- Il y aura une continuité architecturale entre le platelage bois et la peau des kiosques.
- Les terrasses en platelage resteront libres, sans mobilier et sans assises. Les seules assises seront celles intégrées dans les marches d'accès à la plage.
- Des occultations internes pourront être mises en place sur les façades latérales.

_ Structures métalliques primaires, garde-corps et menuiseries :

- Tonalités dans les bruns (RAL 8002, RAL 8028, RAL 8017)
- Acier auto-patinable (Corten ou équivalent)

_ Planchers :

- Dalles sur plot, revêtement bois

_ Façade et bardages :

- Bois essence pin ou chêne, tonalités claires

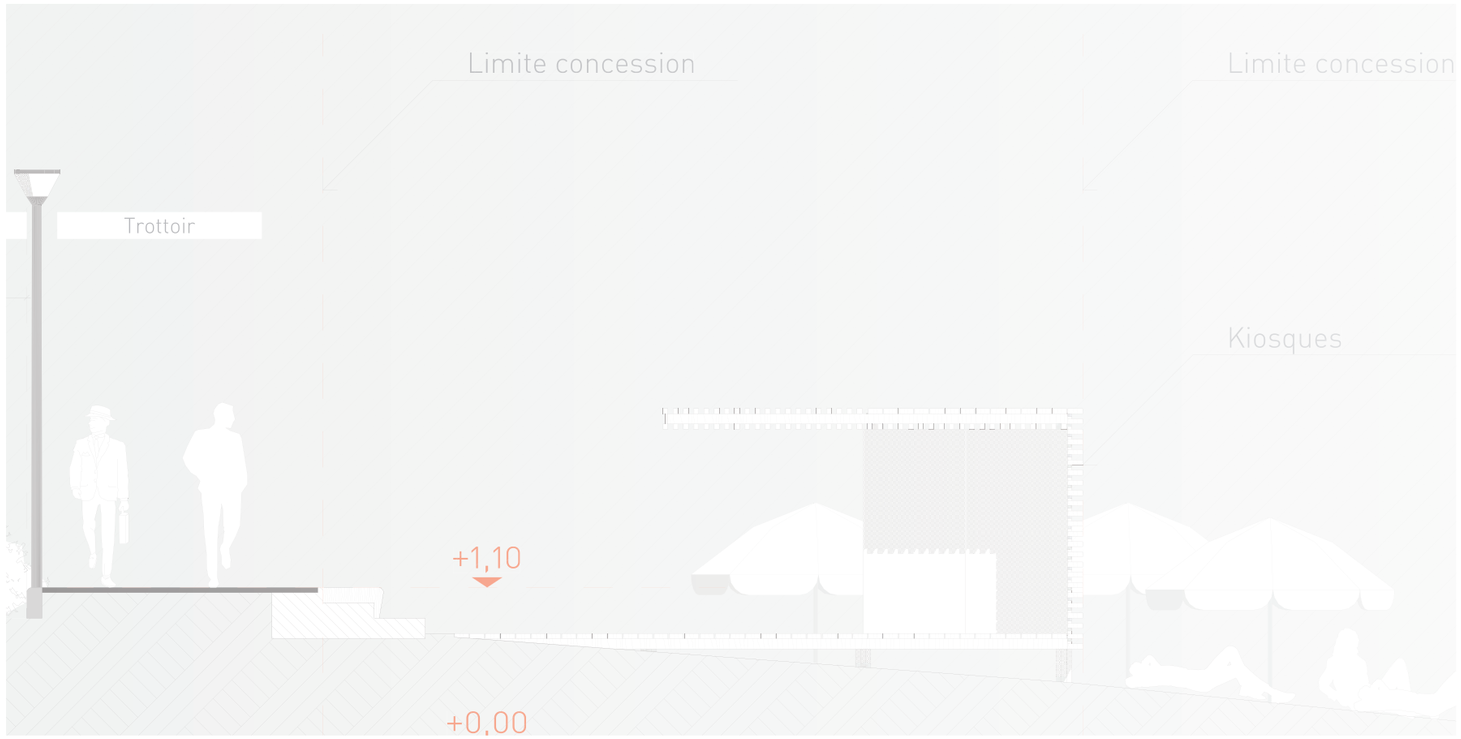

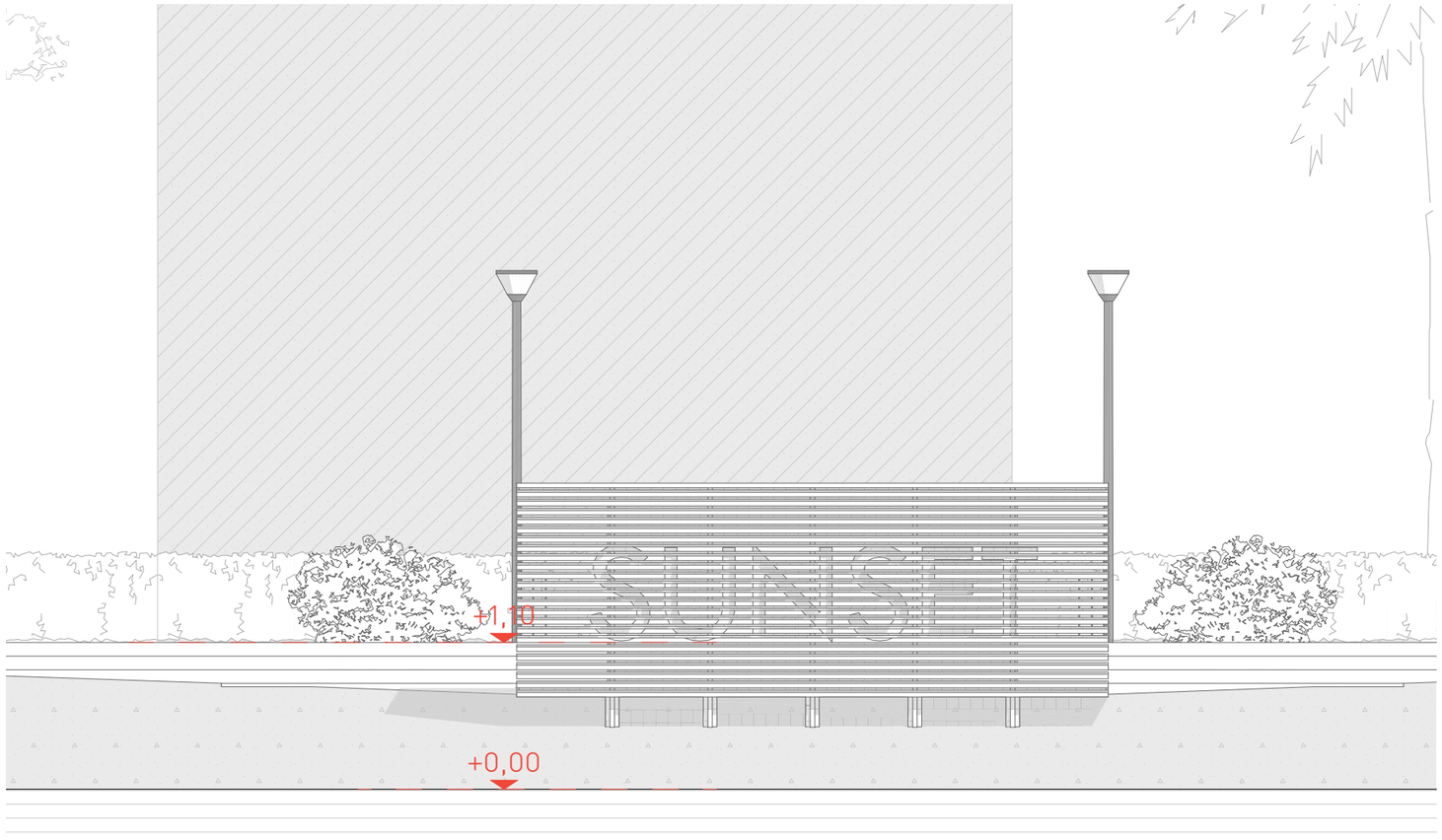

STONE

1. Logos

_ Design :

- Le design sera intégré à l'architecture. On proscrira la signalétique dépassant le bâtiment. L'adressage éventuel sur rue se fera par le biais de totems au design simple.
- On recherchera notamment à intégrer la signalétique au jeu de bardage horizontal ou vertical en bois (voir exemples pages suivantes).
- A défaut d'une intégration des logos par jeu de bardage, les logos des concessionnaires en fond unis superposés aux kiosques ou à l'architecture des concessions plus en général, seront proscrits. On acceptera en revanche un lettrage découpé, en négatif ou appliqué.

_ Matérialité :

- Signalétique pleinement intégrée à l'architecture et aux façades.
- Tonalités dans les bruns (RAL 8002, RAL 8028, RAL 8017).
- Acier auto-patinable (Corten ou équivalent).
- Bois chêne.

2. Signalétique d'information

_ Design :

- Les totems seront employé uniquement pour le repérage des lieux, pour les panneaux d'information publique, etc.
- L'information des concessionnaires (menus, cartes, prix etc.) devra s'intégrer à l'architecture des concessions.
- Design simple et moderne.
- Signalétique intégrée aux principes architecturaux des bâtiments.

_ Matérialité :

- Tonalités dans les bruns (RAL 8002, RAL 8028, RAL 8017).
- Acier auto-patinable (Corten ou équivalent).
- Bois chêne.

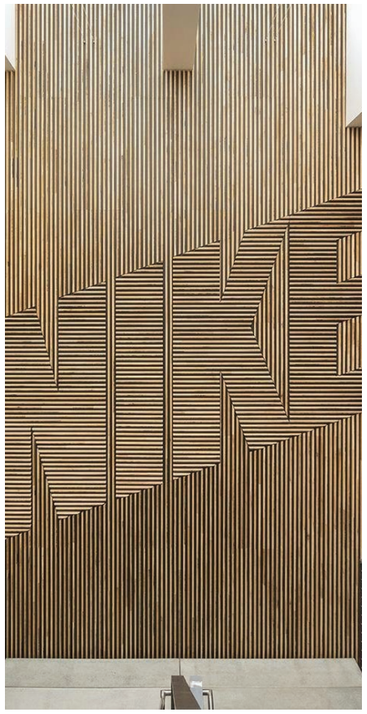

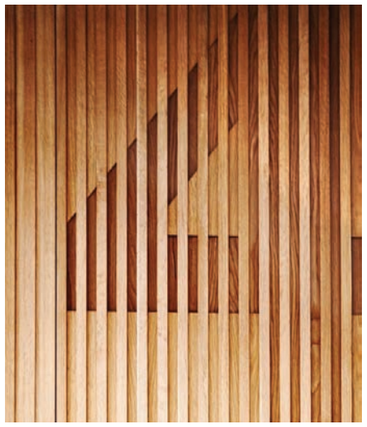

_ Exemples d'intégration des logos à l'architecture et aux bardages bois verticaux et horizontaux

_ Exemples de totems et de signalétique d'information.

_ Limites de propriété - Palissade bois verticale - H= environ 1.50m

_ Délimitation d'espace - Ganivelle - H= environ 1m

_ Banquette rectangulaire - Tôle corten pliée - Lignes très épurées

_ Garde corps fer plat métallique - Teinte corten - Structure légère n'obstruant pas la vue (verre ou câble inox)

_ Main courante fer plat métallique - Teinte corten

_ Garde corps fer plat métallique - Teinte corten - Structure légère n'obstruant pas la vue (verre ou câble inox)

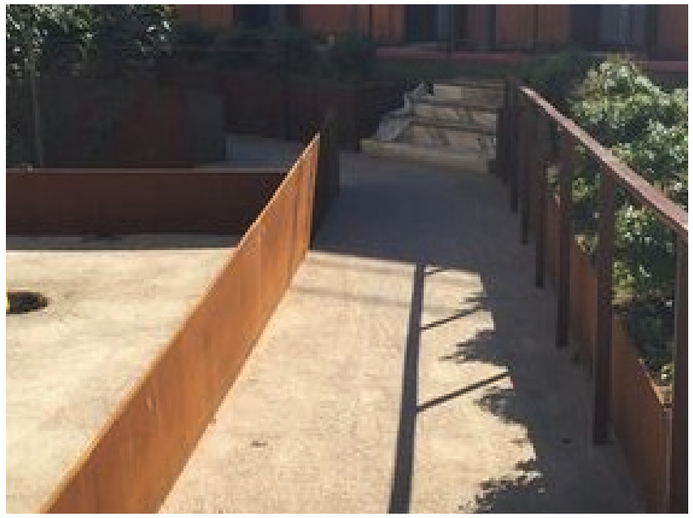

_ Main courante fer plat métallique - Teinte corten

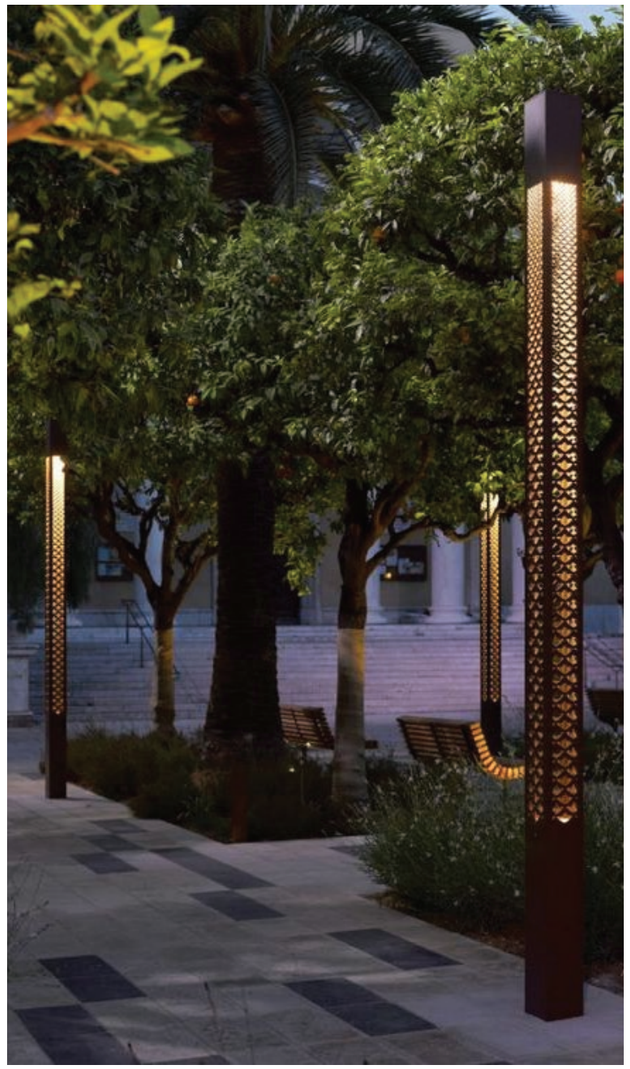

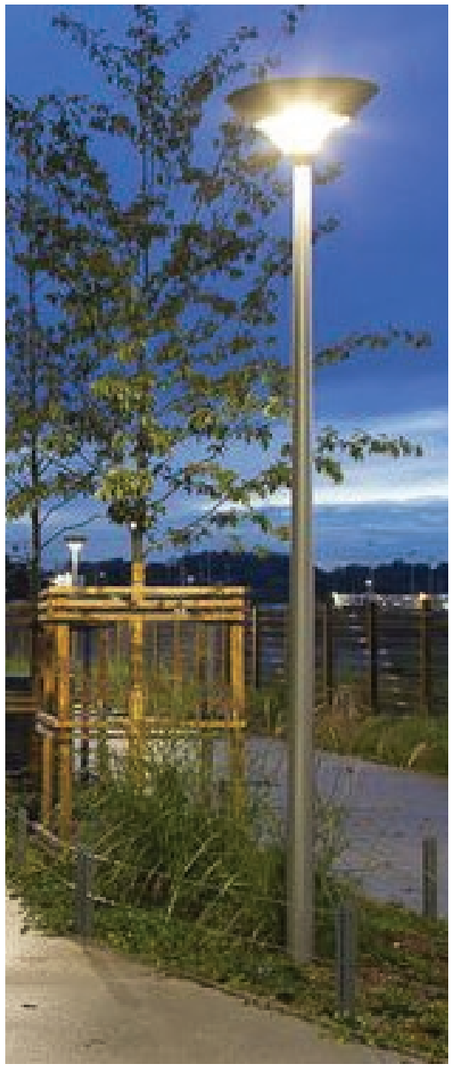

_ Revêtements de sol teinte claire - calcaire / Dallage- Sable stabilisé ou béton finement désactivé

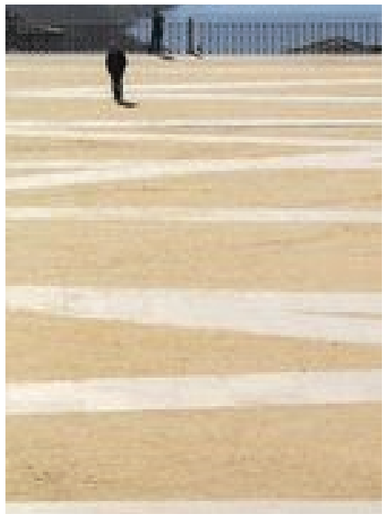

_ Dallage béton teinte grise dito secteur plages naturelles

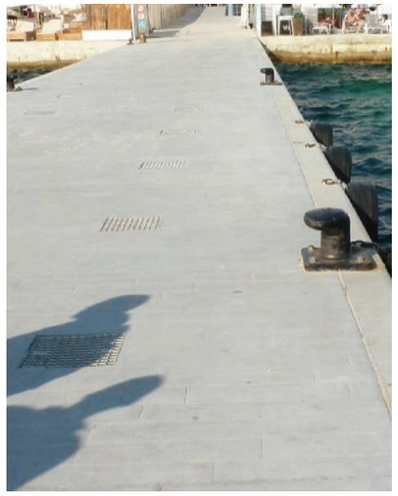

_ Incrustation de signalétique métallique

_ Perméabilisation des espaces de stationnement - Espace engazonné / Béton poreux / Zones drainantes / Massifs denses

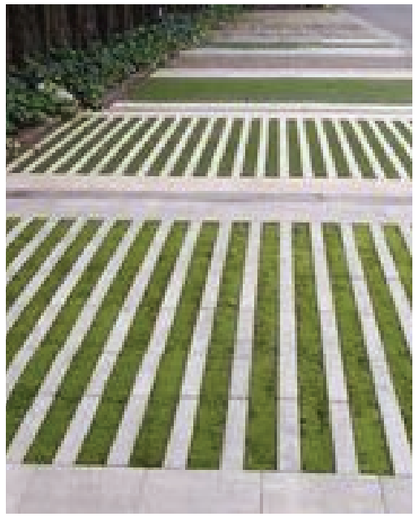

_ Structures métalliques primaires, garde-corps et menuiseries :

- Tonalités dans les bruns (RAL 8002, RAL 8028, RAL 8017)
- Acier auto-patinable (Corten ou équivalent)

_ Structures secondaires, éléments de mise en valeur :

- Tonalités claires, gris chaud et taupe (RAI 9001, RAL 7044, RAL 7047, RAL 9016, RAL 9018)

_ Planchers :

- Dalles sur plot, revêtement bois

_ Façade et bardages :

- Bois, tonalités claires proches du chêne
- Tonalités plus vives en fonction du projet architectural

_ Façade et bardages :

- Enduit couleur sable, tonalités claires

_ Façade et bardages :

- Les façades intégrées dans les murs en pierre devront reprendre le traitement.